



Ville de Pirae

POLYNÉSIE FRANÇAISE
TAHITI

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE
DES ILES DU VENT
ARRIVÉE LE

- 9 JUIL. 2012

REPUBLIQUE FRANÇAISE
N°... Liberté... Egalité... Fraternité

**DELIBERATION N°040/2012
DU 27 JUIN 2012**

Portant approbation du
compte administratif, du
compte de gestion et de
l'affectation du résultat de
fonctionnement au titre du
budget principal de l'exercice
2011

Date de convocation :
20 juin 2012

Date d'affichage :
20 juin 2012

Résultats des votes

Pour	20
Contre	0
Abstentions	0

**La délibération est adoptée à
l'unanimité**

Affichage du compte rendu du
conseil municipal le

06 JUILLET 2012

Affichage de la présente
délibération le :

11 JUIL. 2012

**EXTRAIT DU REGISTRE
DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille douze, le vingt sept du mois de juin à neuf heures quinze,
Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la
présidence de **Madame le Maire, Béatrice VERNAUDON**.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été
procédé à la nomination des secrétaires de séance.

Monsieur Jean-Baptiste TERIIEROOITERAI et Madame Yvette LICHTLE, ont été
désignés pour remplir cette fonction.

Etaient présents :

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	VERNAUDON Béatrice		X	
2	SUN MAIRAI	X		
3	PUCHON Georges	X		
4	TICCHI Christiane Tiare		X	William TICCHI
5	TERIIEROOITERAI Jean-Baptiste	X		
6	YAO THAM SAO Elisa	X		
7	BENNETT William	X		
8	TETUAETARA Théodore	X		
9	LICHTLE Yvette	X		
10	LECHENE Eliane	X		
11	TEANOTOGA Hinano		X	
12	MOE Elisabeth	X		
13	ATIU Marc		X	
14	TEFAATAU Alvest		X	
15	PROKOP Alban		X	
16	POMARE Wilfred	X		
17	TOUAITAHUATA Charles	X		
18	TANERPAU Viora		X	Mairai SUN
19	TUEINUI Noël		X	
20	TICCHI William	X		
21	TEANINIURAITEMOANA Laiza	X		
22	TAPUTU Karine		X	
23	TAURAA Stéphanie	X		
24	TAVAE Imelda		X	
25	DU SOUICH Audrey	X		
26	MAI Teruirau		X	
27	MACE Miriama	X		
28	BREMOND Madeleine		X	
29	TEMARII Tahiri		X	
30	MERCERON Armelle	X		
31	FRITCH Edouard		X	
32	FREBAULT Pierre		X	
33	DOOM Yves	X		
		18	15	2

DELIBERATION N° 040/2012 DU 27 JUIN 2012

Portant approbation du compte administratif, du compte de gestion et de l'affectation du résultat de fonctionnement au titre du budget principal de l'exercice 2011.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;

Sous la présidence de Monsieur le 1^{er} Adjoint au maire de la commune de Pirae (1), délibérant sur le compte administratif au titre du budget principal de l'exercice 2011, dressé par Madame le Maire de la commune de Pirae ;

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU l'instruction relative à la nouvelle comptabilité budgétaire M14 ;
- VU la délibération n° 14/2011 du 23 mars 2011 portant approbation du budget de l'exercice 2011 de la commune de Pirae, ensemble la délibération n° 19/2011 du 1er juin 2011 relative à une décision modificative n° 1 du budget principal de l'exercice 2011, la délibération n° 59/2011 du 20 juillet 2011 relative à une décision modificative n° 2 du budget principal de l'exercice 2011, la délibération n° 85/2011 du 28 septembre 2011 relative à une décision modificative n° 3 du budget principal de l'exercice 2011, la délibération n° 109/2011 du 16 novembre 2011 relative à une décision modificative n° 4 du budget principal de l'exercice 2011 ;
- VU les explications fournies par Madame Béatrice VERNAUDON, Maire ;

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote

Après en avoir délibéré en sa séance du 27 juin 2012

Lors du vote du 27 juin 2012	Compte administratif 2011	Compte de gestion 2011	Affectation du résultat de fonctionnement 2011
Nombre de membres en exercice :	33	33	33
Nombre de membres présents :	18	18	18
Nombre de suffrages exprimés :	20	20	20
Nombre de votes POUR	20	20	20
Nombre de votes CONTRE	0	0	0
Nombres d'ABSTENTIONS	0	0	0

ADOpte :

Article 1^{er} : Donne acte de la présentation du compte administratif au titre du budget principal de l'exercice 2011, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats à la clôture de l'exercice 2010		309 471 677		129 106 118	0	438 577 795
Part affectée à l'investissement exercice 2011					0	0
Opération de l'exercice 2011	1 675 069 000	1 614 988 068	184 697 407	152 367 695	1 859 766 407	1 767 355 763
TOTAUX	1 675 069 000	1 924 459 745	184 697 407	281 473 813	1 859 766 407	2 205 933 558
Résultats de clôture de l'exercice 2011	249 390 745		96 776 406			346 167 151
Solde d'exécution de l'exercice			Déficit :			
			Excédent :		96 776 406	
- Restes à réaliser en dépenses d'investissement :			93 050 727			
+ Restes à réaliser en recettes d'investissement :			119 901 839			
Excédent total de financement :			123 627 518			

Article 2 : Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report nouveau au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, ai débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le comp de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

Article 3 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Article 4 : Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en francs pacifique.

Article 5 : Décide d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement en francs pacifique :

249 390 745	au compte R002 (excédent de fonctionnement reporté)
0	au compte 1068 (recette d'investissement)
249 390 745	au compte R002 (excédent de fonctionnement reporté)

Article 6 : La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pou valoir ce que de droit.

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations

Le Président,
lors du vote du compte administratif
(Budget principal 2011)
Pour le maire
et par délégation

M. Maïrai SUN
1^{er} adjoint



Le Président,
lors du vote du compte de gestion
et de l'affectation du résultat
(Budget principal 2011)
Pour le maire
et par délégation

M. Maïrai SUN
1^{er} adjoint



Acte rendu exécutoire
après envoi à la Subdivision administrative

Le..... - 9 JUIL. 2012

11 JUIL. 2012

et publication du

Pour le maire
et par délégation

M. Maïrai SUN
1^{er} adjoint

